

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le fonds Capagro Agri-Food Innovation II a finalisé sa levée de fonds avec la participation de la Banque des Territoires, opérateur du programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030

Paris, le 14 avril 2026 – Le fonds Capagro Agri-Food Innovation a finalisé sa levée de fonds en décembre 2025 avec la participation de la Banque des Territoires, opérateur du programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030, via un investissement de 15 M€. Ce financement contribue pleinement à l'atteinte de la taille finale de 137 M€ de ce fonds à impact, classé SFDR article 9, dédié au soutien de la croissance de jeunes entreprises à fort potentiel de croissance qui portent des projets innovants pour une agriculture durable et une alimentation saine dans le secteur de l'AgriFoodTech.

Le fonds **Capagro Agri-Food Innovation II**, géré par la société de gestion Capagro, investit en fonds propres et en quasi-fonds propres dans des sociétés de la chaîne de valeur agro-alimentaire. Le fonds intervient principalement en tant que chef de file ou co-chef de file, avec des investissements initiaux de 3 à 10 millions d'euros au capital d'une quinzaine d'entreprises.

À ce jour, le fonds **Capagro Agri-Food Innovation II** a déjà réalisé 6 investissements :

- Agriodor : une plateforme technologique utilisant les signaux chimiques émis par les organismes dans l'environnement pour développer des solutions de bio protection durables et efficaces pour l'agriculture
- No-Fence : Une solution de barrières virtuels pour les animaux d'élevage permettant d'améliorer la productivité des éleveurs et la rotation des cultures
- UBees : services intelligents de pollinisation, destinés à favoriser l'agriculture régénératrice et la sécurisation de la supply chain
- Phagos : solutions de traitement des élevages durable et sur-mesure à base de phages en alternatives aux antibiotiques
- Plymag : gamme complète de bio solutions développées à base d'algues au service de l'agriculture durable
- Cuure : spécialiste du mieux vivre basé sur une expérience personnalisée et fonctionnelle de la nutrition

Tom Espiard-Cignaco, Président de Capagro, déclare : « Nous sommes heureux et honorés d'avoir été choisi pour porter la mission ambitieuse du programme « Entrepreneur du Vivant » aux côtés de la Banque des Territoires. Notre positionnement, déjà illustré par les 6 premiers investissements, témoigne de notre engagement au service d'une agriculture durable. Nous sommes convaincus que la technologie sera un catalyseur de cette transition et que notre réseau unique de partenaires stratégiques du secteur permettra d'en assurer le succès. »

François Wohrer, Directeur de l'Investissement de la Banque des Territoires ajoute « La Banque des Territoires pour le compte de l'Etat via France 2030 se réjouit de faire partie des investisseurs du fonds Capagro Agri-Food Innovation II. Ses actions de financement et d'accompagnement d'entreprises innovantes sont précieuses pour contribuer à répondre aux enjeux et opportunités auxquels font face les acteurs du secteur agricole et alimentaire ».

CONTACTS PRESSE

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts :

Antoine Pacquier : Antoine.pacquier@caissedesdepots.fr - 06 86 42 69 58

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr – 01 48 75 64 58

A PROPOS

A propos de Capagro :

Capagro est le premier fonds de capital-risque indépendant européen dédié à l'innovation dans les secteurs de l'AgTech et de la FoodTech. Avec plus de 260 millions d'euros d'actifs sous gestion et le soutien d'entreprises agroalimentaires de premier plan et d'investisseurs institutionnels, Capagro accompagne des entreprises innovantes à forte croissance tout au long de la chaîne de valeur agroalimentaire, accélérant l'adoption de technologies à fort impact, de l'agriculture intelligente aux solutions alimentaires durables.

Pour plus d'informations, visitez <https://capagro.fr/>

A propos du programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030

Le programme « Entrepreneurs du Vivant » de France 2030, opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'Etat, représente 395 M€ d'investissement au service de la transition du secteur agricole français. Il se déploiera jusqu'en 2028 sur trois axes : transmission générationnelle du foncier, attractivité économique du métier d'agriculteur et évolution vers des pratiques agroécologiques. Ses investissements se font de manière intermédiée afin de financer des initiatives de portage de foncier agricole, des entreprises innovantes accompagnant la transition agroécologique et des infrastructures permettant de structurer les filières pour sécuriser les débouchés et faciliter le métier d'agriculteur.

www.banquedesterritoires.fr/entrepreneurs-du-vivant

À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de les accompagner dans leurs projets de transformation écologique et de cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr

